



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/RAI-16

GENÈVE, le 3 octobre 2014

Objet: Notification de la seizième session du Conseil régional I (Afrique) de l'Organisation météorologique mondiale

Suite à donner: Proposer éventuellement l'inscription d'autres points à l'ordre du jour de la session

Madame, Monsieur,

En référence à l'organisation de la seizième session du Conseil régional I (Afrique) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), je tiens à vous informer que, pour donner suite à la recommandation formulée par la République de Cabo Verde, cette session va être reportée, étant donné que les dernières informations communiquées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) font état d'une flambée de la maladie à virus Ebola dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, en particulier la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

À titre préventif, pour éviter le risque que le virus Ebola n'entre dans le pays, il a été décidé de reporter la **seizième session du Conseil régional I et la seizième Conférence technique régionale, qui la précède, pour les tenir en République de Cabo Verde du 4 au 10 février 2015 et les 2 et 3 février 2015, respectivement.**

Je tiens à vous assurer que l'OMM continuera de suivre de près la situation liée à la maladie à virus Ebola et que, en consultation avec l'OMS, elle confirmera le lieu de ces sessions le 10 décembre 2014 au plus tard. Si la République de Cabo Verde devait alors encore appliquer des mesures restrictives relatives à l'immigration, toutes ces sessions se tiendraient à Genève, au siège de l'OMM.

Il vous sera possible d'accéder aux documents de la session par le site Web de l'OMM en procédant comme suit:

Ouvrir votre navigateur Internet et taper l'adresse suivante: <http://www.wmo.int>. Cliquer sur «Réunions», puis sur «Sessions d'organes constituants» et enfin sur le lien de la seizième session du Conseil régional I (CR I-16).

Aux: Présidents des conseils régionaux (P.RA-1764)
Présidents des commissions techniques (P.TC-1746)

cc: Président de l'OMM)
Conseillers régionaux en hydrologie) (pour information)

J'appelle votre attention sur la règle 174, alinéa 8), du Règlement général en vertu de laquelle le conseil régional ou la commission que vous présidez peut proposer l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour. Des mémoires explicatifs récapitulant l'objet de ces nouveaux points devraient accompagner ces propositions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général